



La Gazette Briarroise

Dans ce numéro :

p. 2 : **Briarres durable**

Un Agenda 21 pour quoi faire ?

Préserver l'environnement

p.3 Vivre ensemble

p.4 Développer l'économie

p.5 Economiser l'énergie

p.6 **La vie des Associations**

p.7 **Prévenir les inondations de l'Essonne**

Un rude hiver !

p.8 **Au Conseil municipal**

et aussi :

Bons gestes pour ma planète p. 3

Préparer son jardin p. 3

Sur les registres de l'état-civil p. 5

A noter sur votre agenda p. 6

n°1 - Février 2010

Editorial

Dès septembre 2008, votre Conseil municipal a souhaité que Briarres-sur-Essonne se dote d'un Agenda 21. Un constat a été réalisé par l'Association nationale « Notre village » et un groupe de travail mêlant 12 élus et 13 autres citoyens s'est régulièrement réuni pour réfléchir aux conditions d'un développement durable de notre village. Vous trouverez dans ces pages un large compte rendu de ses travaux dont le premier effet est ce nouveau bulletin.

En effet, si le développement durable suppose la protection de notre environnement, il doit aussi chercher à assurer un vrai développement économique et à resserrer les liens sociaux entre tous les Briarrois. A ce titre, le groupe de travail a souhaité renouer avec une ancienne tradition. Ainsi est née cette *Gazette Briarroise*.

Vous la retrouverez au moins 4 fois par an, chaque fois que l'actualité municipale le demandera. Elle sera le lien entre nous tous : Conseil municipal, associations, citoyens. Elle abordera tous les sujets de notre vie quotidienne et vous aidera à mieux vivre à Briarres. Bien sûr, elle consacrera une bonne part à la mise en valeur de notre environnement et vous prodiguera conseils et astuces pour mieux consommer.

Briarres est l'affaire de tous. De même que le groupe de travail faisait largement place à des citoyens volontaires aux côtés de Conseillers municipaux, de même *La Gazette Briarroise* est-elle rédigée par celles et ceux qui ont accepté de mettre leur talent au service d'une meilleure communication entre nous. Qu'ils en soient remerciés. Peut-être nous faudra-t-il un petit temps de rodage, mais vous constaterez que, dès ce premier numéro, nous avons pu vous présenter un grand nombre d'informations.

Cette *Gazette* est aussi la vôtre. Nous avons donc souhaité que chacun de vous puisse y intervenir. Dans la mesure de la place disponible, et en évitant, bien sûr, toute attaque personnelle, nous sélectionnerons les contributions les plus pertinentes et constructives pour donner la parole à celles et ceux qui veulent participer au développement de notre village.

Enfin, si ce premier numéro est nécessairement imprimé (à moindre frais par les soins de la Mairie et sur du papier certifié écologique) nous espérons que beaucoup d'entre vous choisiront de recevoir les prochains par mail. Ils profiteront alors de la couleur ! Il leur suffit de renvoyer le coupon d'adhésion figurant dans ce numéro ; la mise en place du service sera effective aussi rapidement que possible.

Notre communauté de vie progresse. Dans les mois qui viennent, de nombreux projets solliciteront votre avis : Plan local d'Urbanisme, nouvelle salle polyvalente, projet d'école de la Communauté de Communes des Terres puiseautines... *La Gazette Briarroise* vous en tiendra au courant et des réunions vous permettront de donner votre avis. Ensemble, nous contribuerons à un vrai développement de Briarres-sur-Essonne.

Notre avenir dépend de chacun de nous !

Yves Tartinville
Maire de Briarres-sur-Essonne

Briarres durable

Un «Agenda 21» : pour quoi faire ?

5 juin 1972 à Stockholm (Suède), se déroule le premier sommet de la Terre. Cette initiative, nous la devons à Sverker Aström, diplomate Suédois aux Nations Unies.



• Sverker Aström

Pour la première fois, une coopération internationale décide de lier le développement et l'environnement.

Un des aboutissements de cette rencontre est la création du PNU, le programme des Nations Unies pour l'environnement. C'est désormais tous les dix ans qu'aura lieu ce sommet.

4 juin 1992, deuxième sommet de la terre à Rio de Janeiro. Les problèmes environnementaux deviennent une priorité mondiale. Convention sur les diversités biologiques, déclaration sur la gestion et la conservation des forêts, et en ce qui nous concerne, l'action 21 plus communément appelée Agenda 21, seront les faits marquants de cette édition.

Décembre 1997, Les pays signataires de la Convention de Rio établissent à Kyoto des objectifs sur la réduction des gaz à effet de serre. Face au réchauffement climatique et à la réduction de la couche d'ozone, l'accord doit permettre à terme de diminuer de 5,2% la production de CO² et autres gaz dans les pays industrialisés par rapport à l'année 1990.

Cependant, pour qu'il entre en vigueur, il doit être ratifié par un ensemble de pays représentant au moins 55 % des émissions, ce qui ne se produira pas avant le 16

février 2005. Suite au départ des Etats-Unis en 2001 le projet était resté au point mort. La signature par la Russie le 18 novembre 2004 relance donc les promesses faites par nos dirigeants pour réduire nos émissions de CO².

20 ans après le Sommet de Rio en 1992, le gouvernement brésilien souhaite réorganiser le Sommet de la Terre en 2012. Les attentes sont nombreuses, les engagements de tous primordiaux, pour la sauvegarde de notre planète.

La démarche « Agenda 21 »

La déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des « Agendas 21 locaux », en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. Nous avons donc constitué une équipe qui représente un échantillon de la population Briarroise. Notre travail a été de diagnostiquer, concevoir les plans d'actions, afin de proposer au conseil municipal les mesures



Illustration Wikipédia

à mettre en œuvre pour garantir à notre village un développement durable et respectueux de la nature.

Cette démarche comporte plusieurs phases :

- définition des problématiques et priorités sociales, environnementales et économiques de la commune,
- établissement d'un plan d'actions précis ciblant ces problématiques,
- mise en œuvre du plan d'actions,
- évaluation et ajustement des actions mises en œuvre.

La définition classique du développement durable provient du rapport Brundtland de la commission mondiale sur l'environnement et le développement : un développement qui répond aux besoins des

générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Ce rapport rappelle le propos prêté à Antoine de Saint Exupéry « *Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants* ».

C'est dans cet état d'esprit que le Groupe de Travail « Agenda 21 » s'est successivement penché sur les 3 objectifs du Développement durable : l'écologie, la cohésion sociale et le développement économique.

Préserver l'environnement

L'environnement est défini comme l'ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines. Tout ce qui se rapporte à l'environnement doit donc nous préoccuper.

L'équipe de l'Agenda 21 tente de mettre en exergue nos écarts quotidiens qui méritent une attention particulière et constante de chaque citoyen pour la préservation de l'environnement.

Optimisation de l'utilisation de l'eau

- Pour les particuliers, l'arrosage matinal est recommandé.
- L'arrosage avec les engins communaux se fera avec de l'eau récupérée.
- Le PLU prévoiera des incitations et des obligations en matière de récupération de l'eau de pluie pour les constructions neuves.

Auto-Moto « Vertes »

Cette rubrique a pour mission de vous informer sur tout ce qui touche à l'automobile et la moto « propre ».

Barème 2010 du

bonus-malus écologique :

BONUS ECOLOGIQUE :

Entre 116 et 125 g CO ² /km :	100 €
Entre 96 et 115 g CO ² /km :	500 €
Entre 56 et 95 g CO ² /km :	700 €
En-dessous de 55 g CO ² /km :	5 000 €

MALUS ECOLOGIQUE :

Entre 156 et 160 g CO ² /km :	200 €
Entre 161 et 195 g CO ² /km :	750 €
Entre 196 et 245 g CO ² /km :	1 600 €
Au-dessus de 245 g CO ² /km :	2 600 €

Récupération de déchets divers

- Un récupérateur pour piles, ampoules électriques et cartouches d'encre sera installé à la Mairie.

Les encombrants passeront à Briarres le 17 Mars

Rationalisation des consommations de papier

- Transmission par e-mail pour toutes les informations relatives aux réunions.
- Utilisation du rétroprojecteur pour les réunions.
- Achat de papiers issus de bonnes pratiques forestières (certification FSC ou PEFC)

Amélioration des pratiques culturelles

- Les déchets verts produits par la commune sont désormais mis au compost dans la commune.
- Désherbage avec le moins possible de produits chimiques (binage, destruction thermique).
- Utilisation de plantes adaptées au respect du développement durable.
- Formation du personnel communal sur les bonnes pratiques culturelles et environnementales.

L'agriculture tenant une place importante dans la commune, nous devons nous informer sur le recyclage des produits de traitement et sur l'irrigation des sols agricoles

Un suivi de l'utilisation des sols se fera avec les professionnels de la commune.

Ces quelques recommandations sont simples et immédiates à mettre en œuvre. Avec l'aide et les suggestions de tous, nous pouvons agir.

N'oublions jamais que nous vivons dans l'environnement que nous façonnons : prenez

par exemple un après-midi pour partir à la chasse aux trous et aux entrées d'air dans votre maison.

Rafistoler sa maison en bloquant ces petits trous vous fera faire des économies d'énergies conséquentes. Veillez cependant à ne pas obstruer les aérations nécessaires au renouvellement d'air. Vous risqueriez, autrement, une asphyxie au gaz carbonique !

Vivre ensemble

Le développement de Briarres ne sera durable que si toute la population s'y sent en harmonie. Dans son diagnostic du 13 février 2009, l'animatrice de l'Association « Notre village » a mis en évidence les points positifs de Briarres-sur-Essonne dans le domaine de la cohésion sociale.

Rappelons l'existence d'associations très actives, la prise en compte de l'avis des habitants dans les projets communaux (réunions thématiques, cahier de doléances), une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants ainsi que la « Journée du nouveau Citoyen » pour les jeunes de 18 ans.

Pour les nouvelles constructions, la commune possède un plan d'occupation des sols (POS) qui est en train d'évoluer vers un Plan local d'Urbanisme (voir infra) qui pourra prévoir la détermination de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

La commune est bien impliquée dans le tissu intercommunal, notamment au sein de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines et fait partie d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et d'un Pays. Son patrimoine architectural et esthétique est bien préservé. La qualité et la quantité d'eau y sont satisfaisantes. Enfin, malgré sa petite taille, elle comprend un logement social. (suite page 4)

Le bioéthanol E85

Il est constitué à 85% d'éthanol et à 15% d'essence classique.

L'éthanol est constitué par la distillation des végétaux tels que le blé, la canne à sucre ou les betteraves.

Il est renouvelable contrairement au pétrole, environ 40% d'émissions de gaz à effet de serre en moins par rapport à l'essence sur l'ensemble du cycle de vie (approche globale du « Puits à la Roue »).

Un prix de vente moins élevé que le SP 95 soit en moyenne

0,89 € à la pompe du fait d'une taxation moindre de la part de l'état. Une carte grise gratuite dans notre département, un abattement de 40% sur les taux de CO2 et donc pas de malus. Voilà pour le cadeau fiscal.

Cerise sur le gâteau à l'heure où j'écris ces lignes, j'apprends que le constructeur « Low Cost » Dacia commercialise son premier modèle fonctionnant au super éthanol. Cette version de la Logan break est donc motorisée par un 1.6L 16

soupapes développant 105 chevaux. Son prix de vente à partir de 11200 € fait de cette « écolo » un grand succès à l'instar de la Sandero GPL vendue par le même constructeur.

Alors, tous ces atouts font-ils de l'E85 (bioéthanol) le carburant de substitution écologique par excellence ? La faible distribution sur le territoire, 494 stations dont 7 dans le Loiret (au 17/12/2009) en font une alternative contraignante pour le moment.

Les bons gestes pour ma planète

Je quitte une pièce : j'éteins les lumières !

Les appareils en veille consomment !
Je les éteins quand je ne m'en sers pas...

L'eau est précieuse, ne la gaspillons pas

Pour les produits d'entretien, je préfère les recharges aux distributeurs complets

Je trie les ordures, je composte les déchets organiques

18 à 20° dans la journée,
16 à 18° la nuit,
12 à 14° dans la maison vide.
Un pull-over est moins cher que 3 degrés de trop !

Préparer son jardin pour l'été

Février :

- ✿ Nettoyer les rocailles ;
- ✿ Nettoyer les massifs en préservant les bulbes ;
- ✿ Planter les vivaces d'été et d'automne ;
- ✿ Bouturer les anémones du Japon, les phlox, ...
- ✿ Tailler les vignes.

Mars :

- ✿ Planter les lys, les renoncules, les anémones ;
- ✿ Surveiller vos bulbes à floraison estivale ;
- ✿ Rabattre les clématites à petites fleurs ;
- ✿ Tailler les chèvrefeuilles.

Néanmoins, on peut constater des insuffisances auxquelles il est possible de remédier, parmi lesquelles l'absence de bulletin communal, le haut débit et la téléphonie mobile à améliorer, le manque de sensibilisation scolaire au développement durable et le peu de fleurissement.

Comme toutes les petites communes de France, Briarres manque de services publics mais cet inconvénient est en partie compensé par la proximité de Puiseaux où les services publics sont présents.

Dans l'immédiat, la commune pourrait donc se donner plusieurs objectifs pour améliorer cette situation :

- En ce qui concerne la communication : création d'un document avec des informations sur la commune qui sera distribué aux habitants, ainsi que d'un bulletin municipal trimestriel également distribué aux habitants ; à plus long terme, création d'un site Internet interactif.
- Pour mettre en œuvre son engagement écologique : le plan d'occupation des sols (POS) sera transformé en plan local d'urbanisme (PLU), et la future salle polyvalente sera construite en intégrant les impératifs du développement durable.
- Enfin, Briarres-sur-Essonne souhaite participer à la semaine du développement durable à partir de 2010.

durable ? Quels types d'actions à entreprendre dans ce but ?

Dans les faits, l'enjeu économique constitue un des défis que doit relever la commune en matière d'administration des finances, d'achat de biens, de services et de viabilité économique à long terme. Pour optimiser le développement économique et l'aménagement du territoire, notre volonté est d'associer d'une part, le soutien à l'emploi, l'égalité des chances, répondre aux problématiques environnementales et d'autre part de soutenir le maintien et le développement des entreprises agricoles ou artisanales.

Lors de notre réunion du 17 juillet, nous avons énuméré différents sujets tels que :

- Economies d'énergie, isolation des bâtiments, innovation dans les bâtiments.
- Valorisation des déchets verts.
- Achat de matériels en commun avec les autres collectivités.
- Recours aux associations d'insertion pour des travaux sur la Commune.
- Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans une perspective du développement durable (mixité sociale, lieu de vie, résidence, logements adaptés aux différentes populations, sports, construction durable, limitation des déplacements ...)

quelques exemples d'actions entérinées par le conseil municipal et mises en place :

- Certains travaux ont été réservés aux ateliers protégés ou au centre d'aide à la reprise d'un travail. Cette action s'est traduite par :
 - * Le recrutement d'un « aide-cantonnier » par le biais d'un Contrat d'Accès à l'Emploi.
 - * Le nettoyage des tags du lavoir, la réalisation de la zone de compost par les ouvriers d'une association d'insertion.
 - * Les fleurs hivernales sont achetées à l'E.S.A.T. « LES CEDRES » de Pithiviers.
- 1% du budget communal est consacré pour la création artistique. Celle-ci s'est traduite cette année par l'achat d'une sculpture de Ruta, jeune artiste lituanienne.
- 2 jardins ouvriers sont proposés à la population (se renseigner en mairie).



Développer l'économie

Comment une collectivité peut-elle façonner son développement à long terme, conditionner l'économie et le fonctionnement des entreprises, à travers des choix en matière d'investissement, d'aménagement de l'espace, de construction... ?

Comment donner du poids aux principes de développement durable dans les décisions économiques ? Comment mettre en œuvre un développement économique

- Développement de l'aide à la personne.
- Développement des Jardins ouvriers.
- Aide à la création artistique par des manifestations et des achats d'œuvres.
- Maintien des entreprises artisanales ou commerciales et des services publics (mairie, la Poste).
- Création d'une zone artisanale et communication sur l'attractivité artisanale, touristique du territoire communal.

Tous ces sujets font ou feront l'objet d'actions pour lesquelles nous vous communiquerons les premiers résultats. Profitons de ce premier numéro pour citer



Les actions présentées ont montré la volonté de vos élus de dynamiser de façon durable notre commune en soutenant les projets économiques. La démarche montre l'importance de l'essaimage dans tous les champs économiques et du droit à l'expérimentation lorsqu'il s'agit de dynamiser un territoire. Il faut de plus savoir valoriser et utiliser l'existant qui peut devenir une véritable source de développement économique, de valeur ajoutée, et d'emplois. Enfin, une réflexion quant à la notion de temps est inévitable dans un projet de territoire au regard du développement durable, en particulier lorsqu'il s'agit d'intégrer des projets conséquents (salle communale, écoles, redéfinition du PLU).

ECONOMIES D'ENERGIE

En cette période hivernale, nos dépenses en matière d'énergie influent largement sur notre portefeuille. Nous pouvons donc réfléchir aux différentes économies réalisables tout au long de l'hiver...

Le chauffage représente le plus gros budget énergétique de cette période. Pour faire des économies, quelques astuces peuvent être utiles :

- Si votre chauffe eau se trouve dans une pièce inutilisée et qu'il date un peu, vous pouvez l'isoler grâce à une couverture adaptée (coût d'environ 20€) ainsi qu'isoler les tuyaux d'eau chaude qui passent dans des endroits que vous ne voulez pas chauffer. Cela évite les pertes d'énergie liées à la circulation de l'eau chaude dans votre maison.
- Vous pouvez acheter un thermostat intelligent qui régulera pour vous la température de votre maison en fonction de votre présence.
- Vous pouvez baisser la température de votre chauffe eau à 50 degrés. Cela vous permettra d'économiser et vous ne vous en rendez même pas compte en prenant votre douche !

Nos maisons sont équipées de multiples appareils ménagers qui restent en veille toute la journée. Un simple geste pour éteindre ceux-ci permet une économie non négligeable d'électricité pour le foyer.

Nous pouvons donc par ces quelques gestes réduire de manière importante notre facture énergétique.

La société S.I.D.E.S.U.P située à Engenville commercialise sous la marque « Grain de feu » des pellets estampillées « ONF Energie Bois » pour les particuliers disposant d'une chaudière à granules.

Vous pourrez trouver tous renseignements nécessaires sur le site de l'ONF :

www.onf.fr



Sur les registres de l'état-civil

Au cours de l'année 2009...

Nous avons accueilli avec joie :

Enola, chez Michel Quemener et Nathalie Liomain, le 30 Mars ;

Ethan, chez Ludovic Sommer et Stéphanie Swiniarski, le 20 Avril ;

Matthew, chez David Victorni et Prescillia Mihimida Ben Hadj Salem ;

Naël, chez Francisco Almeida De Sa et Anne Languille.

Nous avons partagé le bonheur de :

Thierry Delesalle et **Christina Filipovic**, qui se sont mariés le 4 Juillet ;

Stéphane Bruno et **Ingrid Girardot**, qui se sont mariés le 22 Août.

Nous avons regretté le départ de :

Léonie Kaluza, décédée le 16 Novembre.

Renseignements pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi :

de 8 h 30 à 12 h

Mercredi et Vendredi :

de 8 h 30 à 12 h et
de 14 h à 17 h 30

Samedi :

de 9 h à 11 h

Permanence du BDOP

Samedi :

de 9 h à 11 h

Pour obtenir une Carte nationale d'identité (CNI)

Présentez-vous en Mairie avec :

- une copie intégrale de votre acte de naissance (à demander à votre Mairie de naissance)

- 2 photographies identiques format 3,5 x 4,5 cm (ATTENTION : des prescriptions très précises doivent être respectées, adressez-vous plutôt à un photographe professionnel)
- 1 justificatif récent de domicile (attestation d'impôts, facture SICAP, ...)
- le formulaire rempli au stylo NOIR (y compris l'autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs).

Votre présence est INDISPENSABLE pour recueillir vos empreintes et votre signature.

Pour obtenir un Passeport

Adressez-vous à la Mairie de Pithiviers ou de Malesherbes. La Mairie de

Briarres-sur-Essonne n'est pas équipée pour les nouveaux passeports.

Pour faire des travaux dans sa maison

Vous envisagez des travaux d'entretien lourd (ravalement, toiture, ...) ou un petit agrandissement (< 20 m²) : demandez un formulaire de **déclaration de travaux** et retournez-le à la Mairie au moins 2 mois avant d'entreprendre les travaux.

Vous voulez construire, agrandir de plus de 20 m², changer l'affectation d'une construction : demandez un formulaire de **permis de construire** et retournez-le à la Mairie au moins 4 mois avant d'entreprendre les travaux.

La vie des Associations

Décorons Noël !

À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES, LES ENFANTS ONT ÉTÉ ACCUEILLIS, SAMEDI 19 DÉCEMBRE, DANS LA SALLE POLYVALENTE, POUR UN APRÈS-MIDI « ATELIER DÉCORATIONS DE NOËL ».

L'installation de la crèche avec les santons de l'Eglise, collages de serviettes, boules et couronnes de Noël, découpage d'anges et de Pères Noël pour créer des mobiles, peinture sur pommes de pin et cadres en bois, coloriations de dessins de Noël (pour les plus jeunes) ont été proposés à une dizaine d'enfants qui avaient répondu à l'invitation, accompagnés de quelques parents qui nous ont fait le plaisir de rester pour aider à la réalisation des objets. La salle fut décorée par les objets réalisés qui sont restés exposés jusqu'à la lecture des contes de Noël, le mardi 22 décembre, pro-



posée par la Bibliothèque Anaïs-Thiebaut. Un excellent goûter clôtura cette journée avec des gâteaux confectionnés par les membres de l'Association.



Noël. Les enfants se sont installés sur des coussins autour d'Anne Piccolo pour l'écouter lire plusieurs petites histoires choisies parmi

L'heure du conte à la Bibliothèque Anaïs-Thiebaut

Mardi 22 décembre, la Bibliothèque Anaïs-Thiebaut proposait aux enfants des lectures de contes de

le prêt de livres de la Bibliothèque départementale du Loiret. Un goûter fut offert et les enfants qui le désiraient purent finir l'après-midi autour d'une table « Atelier décors de Noël » proposé par Sylvie Pinault.

Outre la présence de parents, on a pu noter avec plaisir la présence de deux seniors qui ont participé activement aux travaux. Les activités de la bibliothèque ne s'arrêtent pas. Vous pouvez visiter jusqu'au 13 Février l'exposition « Jardins et Espaces Verts avant un rendez-vous en Juin avec le Miel et les Abeilles.

Les Anciens

Le repas des anciens a eu lieu le samedi 19 décembre dernier. M. le Maire Yves Tartinville entouré des Adjointes et de nombreux Conseillers municipaux a accueilli au Relais Briarrois le 3^{ème} âge pour le traditionnel déjeuner offert par la Municipalité.

M. Bourbigot, Président du Club Amitié-Loisirs et une soixantaine de convives se sont installés pour savourer le repas concocté par Frank Antoine et son équipe.

Le repas fut excellent, l'ambiance chaleureuse, le tout accompagné de quelques airs d'accordéon interprétés gracieusement par Madeline Alanic.

Cette année c'est Mme Colette Pachot et M. Serge Gabriel qui ont été mis à l'honneur lors du repas.



Sur vos agendas...

27 Février à 20 heures : Crêpes Party de l'Association des Familles, à la Salle polyvalente

14 Mars à 14 heures : Challenge Anaïs de ping-pong à Manchecourt à l'initiative de l'Association des Familles

4 Avril à 10 heures 30 : Chasse à l'œuf avec l'Association des Familles

17 Avril à 20 heures : Grand bal du Comité de Fêtes de Briarres à la Salle des Fêtes de Puiseaux

9 Mai, toute la journée : Vide-grenier du Comité de Fêtes

PRÉVENIR LES INONDATIONS DE L'ESSONNE

Si l'Essonne est une rivière plutôt « sage », des crues peuvent toujours survenir. La quasi-totalité des maisons de Briarres sont à l'abri de ces débordements, mais ceux-ci peuvent causer de graves dégâts en aval et particulièrement à Corbeil-Essonnes, au confluent de la Seine. C'est pourquoi les départements du Loiret, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne ont lancé la préparation d'un Plan de Prévention des Inondations.

C'est à Briarres que M. le Sous-Préfet de Pithiviers avait choisi de présenter ce projet aux Communes concernées du Loiret. La Salle du Conseil était presque trop petite pour accueillir tout le monde, mais la réunion a permis à chacun de mieux comprendre les risques auxquels nous sommes exposés et les moyens qui existent pour nous en protéger.

La présentation qui a été faite a montré le rôle essentiel que les marais de l'Essonne jouent, depuis la nuit des temps, dans la régulation de la rivière. Si, au cours du XXème siècle, ces marais ont vu leur utilisation se modifier plusieurs fois, ils semblent revenir progressivement à leur destination naturelle. Des cartes ont ainsi été distribuées à toutes les Communes concernées, de Malesherbes à La Neuville-sur-Essonne, pour que chaque municipalité prenne les mesures nécessaires. S'agissant de Briarres, on a pu constater que ces mesures avaient déjà été prises et qu'aucun terrain constructible (à l'exception de 2 petites parcelles construites depuis longtemps) ne pouvait plus servir à l'édification d'une maison neuve. Le PPRI n'aura donc pas de conséquences importantes à Briarres.

Ayant un rôle essentiellement in-

formatif, le PPRI permettra à tous de mieux connaître les risques liés aux inondations. Il ne doit pas être confondu avec le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations que prépare actuellement le SIARCE, Syndicat de gestion de la rivière qui comprend Malesherbes et toutes les Communes situées en aval. Ce PAPI inquiète au premier chef la Communauté de Communes des Terres Puiseautines, qui a déjà pris plusieurs résolutions marquant son souhait d'y être étroitement associée.

Si tout le monde considère que les marais sont utiles à la gestion de la rivière, les Communes situées dans la haute vallée de l'Essonne considèrent qu'en aucun cas la géographie des marais ne doit être modifiée. Or, parmi les projets du SIARCE, figure en particulier l'idée d'un rehaussement de la route reliant deux hameaux de Briarres et

d'Ondreville : Francorville et Chatillon. D'autres aménagements moins spectaculaires semblent aussi néfastes à la seule restauration des marais.

L'ensemble des Maires concernés a donc adopté une position très ferme qui consiste à refuser tout ce qui dépasserait le simple retour des marais à leur vocation naturelle. Comme Yves Tartinville, ils considèrent qu'il est incohérent de promouvoir une valorisation de nos espaces naturels à travers Natura 2000 et d'envisager de gros travaux de génie civil qui transformeraient une partie de notre territoire en zone de stockage de l'eau disproportionnés au regard de l'effet qu'ils auraient sur les crues en aval.

A la demande des Maires de la Vallée, le SIARCE viendra à Ondreville pour s'expliquer et écouter les exigences des populations.

Un rude hiver !

Ces dernières semaines, la météo ne nous a pas épargnés. Deux vagues successives de neige ont mis nos nerfs et nos voitures à rude épreuve. Plusieurs Briarrois ont fait part de leur mécontentement. Tous ont été gênés. Vous avez droit à des explications.

Au début de la saison, comme chaque année, nous avons, bien sûr, mesuré notre stock de sel. Il représentait alors environ un an et demi des besoins courants. Malheureusement, la première vague de froid nous a vite fait comprendre que cela ne suffirait pas cette année.

Dès le 19 décembre, le Maire et le Premier Adjoint ont cherché à réapprovisionner la Commune. Ils ont fait le tour des fournisseurs habituels et, devant leur carence, en ont recherché d'autres. L'un d'eux avait promis du sel au plus tard la première semaine de janvier. Il a reçu une commande de près de 4 tonnes. Mais, au dernier moment, il a expliqué que la livraison ne pourrait intervenir qu'à la fin du mois. Nous nous sommes donc repliés sur un autre fournisseur, qui a finalement livré la précieuse marchandise le 19 janvier !

En attendant, il n'était pas question de ne rien faire. Un déneigement à la lame a été entrepris, mais il n'est efficace que si plus de 10 centimètres de neige sont présents. Il n'a pu être renouvelé. Le reste de sel a été étalé aux endroits les plus préoccupants : stops, rues en pente, ... Du sable a aussi été largement dispersé, mais si son effet est réel sur



la glace, il ne change pas grand-chose sur de la neige molle. Les ouvriers municipaux ont multiplié les déblaiements à la main, mais ils ne pouvaient pas être partout. Il faut rendre hommage à leur énergie plutôt que de critiquer.

De tels épisodes neigeux sont exception-

nels dans notre village. Ceux qui ont circulé ont pu constater que tous les villages environnants étaient soumis aux mêmes problèmes. Nous y avons fait face, tous, avec nos moyens. Il serait d'ailleurs financièrement déraisonnable de s'équiper de matériel de montagne, dont l'usage serait tellement épisodique qu'il ne serait jamais amorti !

Quelques conseils peuvent cependant rendre la vie plus facile dans de telles circonstances :

La réglementation impose à chaque riverain de dégager un passage d'un mètre devant chez lui. C'est l'assurance que les piétons peuvent circuler.

D'autre part, on a pu constater que plusieurs automobilistes, dans la hâte de se retrouver au chaud, abandonnaient parfois leur voiture devant chez eux, sans précaution. Ils ont ainsi rendu le travail de la lame très difficile et parfois impossible. En rentrant leur véhicule sur leur terrain, ils auraient considérablement facilité la vie de leurs voisins.

Les aléas climatiques peuvent nous rappeler que la solidarité est une des richesses de nos villages. On l'a vu cette année encore. Tâchons de ne jamais l'oublier pour que, quoi qu'il arrive, il fasse bon vivre à Briarres !

Au Conseil municipal . . .



Au fil des numéros, la Gazette vous tiendra au courant des travaux de votre Conseil municipal. Rappelons que ses réunions sont publiques et annoncées par affichage sur tous les panneaux de la Commune. Chacun de vous y est le bienvenu !

Le Plan local d'Urbanisme

La Commune possède, depuis 2001, un Plan d'Occupation des Sols. Pour préparer l'avenir, il était nécessaire de l'adapter aux projets de développement que nous avons et de le transformer en Plan local d'Urbanisme. La décision en a été prise le 24 Avril 2009 et sa réalisation a été confiée à M. Philippe Mondine, Architecte à Pithiviers. Le 11 Juillet dernier, la société ESEA a été chargée des études sanitaires et l'IEA du volet environnemental du dossier. Le 25 Septembre, M. Mondine a présenté au Conseil municipal le calendrier de l'opération, qui sera ponctuée de plusieurs réunions publiques.



Déjà deux réunions en présence de toutes les collectivités concernées (DDE, Chambres consulaires, Conseil général, Pays, Communauté de Communes, Communes voisines...) ont déjà eu lieu.

Le 23 novembre, l'IEA et la société ESEA ont présenté le résultat de leurs études. En matière d'environnement, M. Thonon a qualifié de particulièrement intéressant et préservé l'environnement de Briarres. Il a insisté sur les atouts que comportait le classement de plusieurs zones au titre de Natura 2000 et a souhaité que les espaces écologiques remarquables de la Commune soient préservés. De son côté, M. Chapeau a constaté que Briarres pourrait accueillir la population qui lui est annoncée par l'INSEE au cours de années qui viennent grâce à une bonne gestion de la ressource en eau par le BDOP. L'installation prochaine d'un réseau public d'assainissement dans le bourg permet aussi, selon lui, d'envisager des développements respectueux de la nature.

Le 14 décembre, M. Mondine a présenté les premiers scénarios de développement, basés sur des estimations d'augmentation de la population d'environ 15 % dans les années qui viennent. C'est, en réalité, la simple poursuite de l'augmentation de la population des dernières années, qui a porté la population briarroise de 492 habitants en 1986 à 591 habitants aujourd'hui.

La suite de la procédure prévoyait une rencontre avec le Groupe

de travail « Agenda 21 », qui a eu lieu le 22 janvier, puis une réunion publique où vous sera présenté un projet de Plan d'Aménagement et de Développement durable. Vous aurez ainsi l'occasion de faire toutes les observations que vous souhaitez avant que le Conseil municipal entame véritablement la rédaction du PLU.

La Nouvelle Salle polyvalente

Parmi les projets sur lesquels l'équipe municipale s'est engagée lors des dernières élections, figure la construction d'une salle polyvalente à la mesure de la dimension nouvelle de notre village. Un groupe de travail s'est réuni dès le début du mandat et le Conseil municipal a, régulièrement, orienté les choix vers ce qui sera sans doute l'acte le plus important de ces toutes prochaines années.

Le 11 juillet, votre Conseil a décidé de s'adjoindre les conseils d'une équipe spécialisée pour établir le cahier des charges de cette future salle. Une première équipe a été auditionnée le 23 novembre et Mme Caroline Jaunet, Architecte à Nemours, est venue devant le Conseil municipal le 29 janvier. C'est finalement elle qui a été choisie. Le but de cette démarche est de construire la salle la mieux adaptée à Briarres. Sa taille, ses modalités de construction, la prise en compte des impératifs environnementaux... autant de sujets pour lesquels vos Conseillers municipaux souhaitent décider au plus près des intérêts des Briarrois.

Le 4 décembre, le Maire a été autorisé à acheter des terrains autour du stade Nicolas-Puren. Ces terrains, d'environ 2,7 hectares, serviront notamment à la salle polyvalente. Une promesse de vente a été signée le 21 décembre sur un premier terrain de 17 000 m². Une partie de ces terrains est destinée à permettre la construction, décidée par la Communauté de Communes des Terres Puisseautines, d'une école qui, à terme, comportera 3 classes maternelles et 5 classes primaires.

Cette réserve foncière permettra aussi, si le PLU en décide ainsi, d'accueillir quelques petits logements locatifs qui font cruellement défaut sur notre secteur et permettront en particulier aux jeunes Briarrois de s'installer chez eux avant de pouvoir envisager l'achat ou la construction d'une maison.

Jardins ouvriers

Récemment, Briarres a acheté à la Commune de Labrosse un petit terrain situé à l'angle de la Rue Grande et du Chemin de la Chapelle. Le Conseil municipal a décidé d'en faire 2 jardins d'environ 350 m² chacun, qui sont à louer pour un prix de 15 € par an. Chaque locataire devra en outre s'acquitter de la moitié de la facture d'eau relative au branchement situé sur le terrain.

Renseignements en Mairie.

Pour recevoir ce bulletin **en couleurs** sur votre ordinateur, transmettez votre e.mail à :

mairie-de-briarres@wanadoo.fr

En plus, ça protège la planète !